

UNIVERSITE ALIOUNE DIOP

« L'excellence est ma constance, l'éthique ma vertu »



Institut Supérieur de Formation
Agricole et Rurale (ISFAR)
de Bambey

IMLS

Le Directeur de l'ISFAR

Objet : Avis de concours direct d'entrée à l'ISFAR – Session 2025.

Mesdames, Messieurs,

Le Directeur de l'Institut Supérieur de Formation Agricole et Rurale (ISFAR) ex ENCR de Bambey informe que le concours direct d'entrée à l'ISFAR aura lieu **le Mercredi 06 août 2025** dans les centres suivants :

- **Dakar : Ecole Supérieure d'Economie Appliquée (ESEA) ;**
- **Thiès : Lycée Malick SY ;**
- **Louga : Lycée Malick SALL ;**
- **Saint-Louis : Centre National de Formation des Techniciens de l'Elevage et des Industries Animales ;**
- **Bambey : Institut supérieur de Formation agricole et rurale ;**
- **Kaolack : Lycée Technique El Hadji Abdoulaye NIASS ;**
- **Tambacounda : Lycée Mame Cheikh MBAYE ;**
- **Ziguinchor : Centre National de Formation des Techniciens des Eaux et Forêts, Chasse et des Parcs Nationaux.**

Peuvent faire acte de candidature les bacheliers des séries **S1 – S2 – S3 – S4 – S5 de 2025**

Le dossier de candidature comprend :

1. Une demande manuscrite adressée au Directeur de l'ISFAR où le candidat précisera son centre d'examen. L'adresse complète du candidat (Téléphone, adresse mail si possible) doit être indiquée sur la demande ;
2. Une photocopie légalisée de la carte nationale d'identité ;
3. Une photocopie légalisée du relevé de notes du baccalauréat ;
4. Un certificat de visite et de contre visite de moins de trois mois ;
5. Dix mille francs (10 000) FCFA pour les droits d'inscription.

Le concours comporte les épreuves suivantes :

- **Mathématique** : durée 02 heures, coefficient 02 ;
- **Physique et Chimie** : durée 02 heures, coefficient 02 ;
- **SVT** : durée 02 heures, coefficient 02 ;
- **Dissertation** : durée 01 heure, coefficient 01.

Les candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites subiront l'épreuve orale d'entretien avec le jury pour l'admission définitive.

Les dossiers de candidature devront parvenir au secrétariat de l'ISFAR ou envoyés en ligne à l'adresse électronique suivante : concours.isfar@uadb.edu.sn **au plus tard le 24 juillet 2025** délai de rigueur.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser :

- À l'ISFAR (ex ENCR) à Bambey Tél. : 77 477 50 22
- Aux bureaux des centres d'orientation scolaire et professionnelle (CAOSP).

NB :

- ❖ Les dix mille francs (**10.000**) FCFA représentent les droits d'inscription au concours d'entrée et peuvent être versés directement dans l'un des comptes de l'Agence Comptable Principale (ACP) de l'Université Alioune DIOP (UAD) ouvert à ECOBANK et à la BICIS :

ECOBANK : SN094 04019 121009656101 58

BICIS : SN010 17409 007900300023 68

Wave : 00221 77 489 62 54

- ❖ Le bon de versement devra être joint au dossier du candidat.
- ❖ Les dossiers complets peuvent être scannés et envoyés à l'adresse électronique : concours.isfar@uadb.edu.sn ou déposés au secrétariat de l'ISFAR et aux CAOSP.
- ❖ Les candidats présélectionnés seront contactés par téléphone et devront présenter les documents originaux de leurs dossiers de candidature lors des entretiens.

M

Messieurs les Provoiseurs des Lycées du Sénégal
et Directeurs des Centres Académiques de
l'Orientation Scolaire et Professionnelle.

Pr Serigne Modou SARR



PROFESSEUR
SERIGNE MODOU SARR